DÉLIBÉRATION N°CP 2021-345
DU 22 SEPTEMBRE 2021

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX FAMILIAUX - 4ÈME AFFECTATION POUR 2021

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CP 13-791 du 20 novembre 2013 relative à l'aide à la création de logements locatifs sociaux - sixième affectation pour 2013 ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-02 du 26 janvier 2017 modifiée relative à la production de logements et à l'amélioration et simplification de la politique régionale en faveur du logement social ;

VU la délibération n° CP 2017-060 du 8 mars 2017 portant notamment approbation de la convention-type relative à la mise en œuvre du dispositif « 100 000 stages pour les jeunes franciliens » prévu par la délibération n° CR 08-16 du 16 février 2016, modifiée par délibération n° CP 2020-403 du 23 septembre 2020 ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, modifiée par les délibérations n° CP 2017-191 du 17 mai 2017 et n° CP 2018-494 du 21 novembre 2018 ;

VU la délibération n° CP 2017-133 du 17 mai 2017 portant notamment approbation de la convention-type relative à l'aide régionale en faveur de la production de résidences conventionnées pour jeunes, apprentis et étudiants ;

VU la délibération n° CP 2017-134 du 17 mai 2017 portant notamment approbation de la convention-type relative à l'aide régionale en faveur de la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires, modifiée par délibérations n° CP 2018-183 du 30 mai 2018 et n° CR 2020-006 du 5 mars 2020 ;

VU la délibération n° CP 2021-048 du 21 janvier 2021 portant notamment approbation d'une convention avec la SA d'HLM Immobilière 3F concernant le recrutement de stagiaires pour 2021 ;

VU la délibération n° CP 2021-244 du 12 mai 2021 relative aux conventions avec l'URHAJ-IDF et la Fondation Abbé Pierre ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoir du conseil régional à sa présidente ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 relative à l'intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la Région ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2021 ;

VU l'avis de la commission du logement et de l'aménagement ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-345 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide de participer, au titre du dispositif « Production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires » de la délibération n° CR 2017-02 du 26 janvier 2017 modifiée, au financement des projets de logements détaillés dans les fiches projets en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 3 119 687 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n° CP 2017-134 du 17 mai 2017 modifiée par les délibérations n° CP 2018-183 du 30 mai 2018 et n° CR 2020-006 du 5 mars 2020 et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte à cet effet une autorisation de programme de **3 119 687 €** disponibles sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat – Logement », programme HP 54-002 (154002) « Développement du parc locatif social », action 15400210 « Soutien à la production de logements locatifs sociaux » du budget 2021.

Article 2 :

Décide de participer, au titre du dispositif « Production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires » de la délibération n° CR 2017-02 du 26 janvier 2017 modifiée, au financement des projets détaillés dans les fiches projet en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 204 482 €.

Affecte à cet effet une autorisation de programme de **204 482** € disponibles sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat – Logement », programme HP 54-002 (154002) « Développement du parc locatif social », action 15400210 « Soutien à la production de logements locatifs sociaux » du budget 2021.

Article 3 :

Approuve la convention-type portant affectation pour solde, jointe en annexe 3 à la présente délibération.

Subordonne le versement des subventions des opérations décrites en annexe 2 à la signature de conventions conformes à la convention-type présentée en annexe 3 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Article 4 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets annexées à la délibération, en application de l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021.

La présidente du conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 22 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 22 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1118851-DE-1-1) et affichage ou notification le 22 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe 1 - Fiches projets logements familiaux

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° EX057381 - 77 - BRIE-COMTE-ROBERT - RUE PASTEUR - 30 PLUS/PLAI/PLS

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	4 708 608,00 € TTC	2,59 %	122 181,00 €
		Montant total de la subvention	122 181,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLURIAL NOVILIA
Adresse administrative : 2 PLACE PAUL JAMOT
51100 REIMS
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Jean-Claude WALTERSPIELLER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation dans le cadre d'une VEFA, de 12 logements PLUS, 9 PLAI et 9 PLS situés au 2 rue Pasteur à Brie-Comte-Robert

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 -
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 18,01%
Source DRIHL Inventaire SRU 2016

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
Chauffage/ECS : Collectif gaz
Certification/Label : NF Habitat HQE RT 2012 - 10%

SURFACES UTILES:
Logements PLS : 456,90 m²
Logements PLUS : 975 m²
Logements PLAI : 681,60 m²

LOYERS (m² SU valeur janvier 2020)
Logements PLS : 11,10 €

Logements PLUS : 7,13 €
Logements PLAI : 6,34 €

DETAILS DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement PLS
Calcul de la subvention : 1.442.889 € x 1,90 % = 27.415 €
Plafond : 5.000 € x 9 = 45.000 €

Aide en faveur du logement PLUS
Calcul de la subvention : 1.953.434 € x 2,5 % = 48.836 €
Plafond : 10.000 € x 12 = 120.000 €

Aide en faveur du logement très social de type PLAI
Calcul de la subvention : 1.312.285 € x 3,50 % = 45.930 €
Plafond : 12.000 € x 9 = 108.000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- BRIE-COMTE-ROBERT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	6 608 185,00	100,00%
Total	6 608 185,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat PLUS	7 200,00	0,11%
Subvention Etat PLAI	103 500,00	1,57%
Subvention Région PLUS	48 836,00	0,74%
Subvention Région PLAI	45 930,00	0,70%
Subvention Région PLS	27 415,00	0,41%
Emprunt CDC foncier	2 232 120,00	33,78%
Emprunt CDC travaux	2 277 974,00	34,47%
Emprunt Action logement	744 000,00	11,26%
Fonds propres	1 121 210,00	16,97%
Total	6 608 185,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° EX057908 - 77 - BUSSY-SAINT-GEORGES - ZAC DU CENTRE DE VILLE - 53 PLUS/PLAI/70 PLS

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	7 093 944,00 € TTC	3,35 %	237 908,00 €
		Montant total de la subvention	237 908,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SEQENS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE
Adresse administrative : 14-16 BOULEVARD GARIBALDI 92130 ISSY LES MOULINEAUX
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Jérôme BEDIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation dans le cadre d'une VEFA, de 31 logements PLUS et 22 PLAI situés ZAC du Centre de Ville à Bussy-Saint-Georges

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 -
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 21,3 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2019

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
Chauffage/ECS : Collectif gaz
Certification/Label : NF Habitat HQE RT 2012

SURFACES UTILES:
Logements PLUS : 2.221 m²
Logements PLAI : 1.213,91 m²

LOYERS (m² SU valeur janvier 2021)
Logements PLUS : 7,25 €

Logements PLAI : 6,44 €

DETAILS DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement PLUS
Calcul de la subvention : 4.653.308 € x 2,70 % = 125.639 €
Plafond : 10.000 € x 31 = 310.000 €

Aide en faveur du logement très social de type PLAI
Calcul de la subvention : 2.440.636 € x 4,60 % = 112.269 €
Plafond : 12.000 € x 22 = 264.000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- BUSSY-SAINT-GEORGES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	13 134 937,00	100,00%
Total	13 134 937,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat PLUS	18 600,00	0,14%
Subvention Etat PLAI	253 000,00	1,93%
Subvention Région PLUS	125 639,00	0,96%
Subvention Région PLAI	112 269,00	0,85%
Emprunt CDC foncier	2 981 932,00	22,70%
Emprunt CDC travaux	7 047 164,00	53,65%
Autres emprunts (préciser)	630 000,00	4,80%
Fonds propres	1 966 333,00	14,97%
Total	13 134 937,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° EX057633 - 77 - CHAMPS-SUR-MARNE - ZAC DES HAUTS DE NESLE - 60 PLUS/PLS

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	8 887 746,00 € TTC	2,60 %	230 795,00 €
		Montant total de la subvention	230 795,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VILOGIA SA D'HLM
Adresse administrative : 74 RUE JEAN JAURES
59491 VILLENEUVE D ASCQ
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Jean-Pierre GUILLON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation dans le cadre d'une VEFA, de 24 logements PLUS et 36 PLS situé ZAC des Hauts de Neslé à Champs-sur-Marne

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 -
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux :33,2%
Source DRIHL Inventaire / RPLS SRU / 2016

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
Chauffage/ECS : Collectif gaz
Certification/Label : NF Habitat HQE RT 2012 -10%

SURFACES UTILES:
Logements PLS : 2.369,57 m²
Logements PLUS : 1.634,69 m²

LOYERS (m² SU valeur janvier 2020)
Logements PLS : 9,48 €
Logements PLUS : 7,30 €

DETAILS DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement PLS
Calcul de la subvention : 5.259.506 € x 5 % = 262.975 €
Plafond : 5.000 € x 36 = 180.000 €

Aide en faveur du logement PLUS
Calcul de la subvention : 3.628.240 € x 1,40 % = 50.795 €
Plafond : 10.000 € x 24 = 240.000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- CHAMPS-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	12 285 518,00	100,00%
Total	12 285 518,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région PLUS	50 795,00	0,41%
Subvention Région PLS	180 000,00	1,47%
Emprunt CDC foncier	4 220 131,00	34,35%
Emprunt CDC travaux	3 888 559,00	31,65%
Emprunt Action logement	666 000,00	5,42%
Autres emprunts	1 440 000,00	11,72%
Fonds propres	1 840 033,00	14,98%
Total	12 285 518,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° EX058550 - 77 - MORET LOING ET ORVANNE - 18 ROUTE DE SAINT-MAMMES - 13 PLUS/PLAI - 18 LGTS

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	1 475 887,00 € TTC	5,27 %	77 804,00 €
		Montant total de la subvention	77 804,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VALLOIRE HABITAT
Adresse administrative : 24 RUE DU POT DE FER
45007 ORLEANS
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Jean-François ESCUDIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 7 logements PLUS et 6 PLAI sis 18 route de Saint-Mammès à Moret-Loing-et-Orvanne

Dates prévisionnelles : 4 février 2021 -
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : urgence à commencer les travaux en raison de la réalisation concomitante d'une partie en promotion privée avec des contraintes de délais de livraison

Description :
Taux de logements sociaux : 7,8 %
Source RPLS 2020 hors PLS

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
Chauffage/ECS : individuel gaz
Certification/Label : NF Habitat (RT 2012 -10%)

SURFACES UTILES:
Logements PLUS : 489,49 m²
Logements PLAI : 431,88 m²

LOYERS (m² SU valeur janvier 2020)

Logements PLUS : 7,11 €
Logements PLAI : 6,31 €

DETAILS DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement PLUS
Calcul de la subvention : 798.755 € x 4,40 % = 35.145 €
Plafond : 10.000 € x 7 = 70.000 €

Aide en faveur du logement très social de type PLAI
Calcul de la subvention : 677.132 € x 6,30 % = 42.659 €
Plafond : 12.000 € x 6 = 72.000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- MORET LOING ET ORVANNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	3 444 561,00	100,00%
Total	3 444 561,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat PLUS	9 450,00	0,27%
Subvention Etat PLAI	73 500,00	2,13%
Subvention Région PLUS	35 145,00	1,02%
Subvention Région PLAI	42 659,00	1,24%
Emprunt CDC foncier	984 000,00	28,57%
Emprunt CDC travaux	684 000,00	19,86%
Emprunt Action logement	330 000,00	9,58%
Autres emprunts (prêt Booster et PHB2)	387 000,00	11,24%
Fonds propres	898 807,00	26,09%
Total	3 444 561,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° EX058274 - 78 - CHATOU - BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE - 50 PLUS/PLAI/PLS

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	5 717 739,00 € TTC	3,64 %	208 390,00 €
		Montant total de la subvention	208 390,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE
Adresse administrative : 145 RUE YVES LE COZ 78000 VERSAILLES
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Arnaud LEGROS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 23 logements PLUS, 17 PLAI et 10 PLS situés boulevard de la République à Chatou

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 -
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 16,2 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2019

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
Chauffage/ECS : individuel électrique
Certification/Label : BEE+, RT 2012

SURFACES UTILES :
Logements PLS : 682,80 m²
Logements PLUS : 1.485,57 m²
Logements PLAI : 1.154,98 m²

LOYERS (m² SU valeur janvier 2019)

Logements PLS : 13,28 €
Logements PLUS : 6,65 €
Logements PLAI : 5,91 €

DETAILS DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement PLS
Calcul de la subvention : 1.160.220 € x 2,6 % = 30.166 €
Plafond : 5.000 € x 10 = 50.000 €

Aide en faveur du logement PLUS
Calcul de la subvention : 2.624.336 € x 3,55 % = 93.164 €
Plafond : 10.000 € x 23 = 230.000 €

Aide en faveur du logement très social de type PLAI
Calcul de la subvention : 1.933.183 € x 4,4 % = 85.060 €
Plafond : 12.000 € x 17 = 204.000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- CHATOU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	10 575 424,00	100,00%
Total	10 575 424,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat PLAI	172 500,00	1,63%
Prime spécifique PLAI	207 500,00	1,96%
Subvention Département (sollicitée)	114 000,00	1,08%
Autres subventions publiques (préciser)	664 670,00	6,29%
Subvention Région PLUS	93 164,00	0,88%
Subvention Région PLAI	85 060,00	0,80%
Subvention Région PLS	30 166,00	0,29%
Emprunt CDC foncier	4 894 390,00	46,28%
Emprunt CDC travaux	4 025 365,00	38,06%
Fonds propres	288 609,00	2,73%
Total	10 575 424,00	100,00%

DOSSIER N° EX058516 - 78 - HOUILLES - RUE JOSEPH BARA - 16 PLUS/PLAI / 22 LGTS

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	2 164 785,00 € TTC	4,38 %	94 829,00 €
		Montant total de la subvention	94 829,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75013 PARIS 13E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Bruno LUCAS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 9 logements PLUS et 7 PLAI situés 95-99 rue Joseph Bara à Houilles

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 -
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 14,8 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2019

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
Chauffage/ECS : collectif gaz
Certification/Label : NF Habitat HQE, RT 2012 – 10%

SURFACES UTILES :
Logements PLUS : 494,35 m²
Logements PLAI : 418,58 m²

LOYERS (m² SU valeur janvier 2020)
Logements PLUS : 7,35 €
Logements PLAI : 6,39 €

DETAILS DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement PLUS
Calcul de la subvention : 1.198.031 € x 3,8 % = 45.525 €
Plafond : 10.000 € x 9 = 90.000 €

Aide en faveur du logement très social de type PLAI
Calcul de la subvention : 966.754 € x 5,1 % = 49.304 €
Plafond : 12.000 € x 7 = 84.000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre d'une convention ad hoc relative à la mesure 100 000 stages signée avec la Région, le bénéficiaire s'est engagé à recruter des stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :

- HOUILLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	3 139 885,00	100,00%
Total	3 139 885,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat PLUS	63 000,00	2,01%
Subvention Etat PLAI	49 000,00	1,56%
Subvention Département (sollicitée)	62 000,00	1,97%
Subvention Région PLUS	45 525,00	1,45%
Subvention Région PLAI	49 304,00	1,57%
Emprunt CDC foncier	1 026 045,00	32,68%
Emprunt CDC travaux	1 020 857,00	32,51%
Emprunt Action logement	210 000,00	6,69%
Autres emprunts (préciser)	144 000,00	4,59%
Fonds propres	470 154,00	14,97%
Total	3 139 885,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° EX058307 - 78 - VERNEUIL SUR SEINE - RUE DE LA FAISANDERIE / BOULEVARD ANDRE MALRAUX - 23 PLUS/PLAI / 29 LGTS

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	3 077 429,00 € TTC	3,31 %	101 957,00 €
		Montant total de la subvention	101 957,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : 1001 VIES HABITAT
Adresse administrative : 18 AVENUE D'ALSACE
92091 COURBEVOIE
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Philippe BRY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 14 logements PLUS et 9 PLAI situés 3-5 rue de la Faisanderie et 63-69 boulevard André Malraux à Verneuil-sur-Seine

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 -
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 23,15 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2016

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
Chauffage/ECS : collectif gaz
Certification/Label : NF Habitat HQE, RT 2012 -10%

SURFACES UTILES :
Logements PLUS : 873,55 m²
Logements PLAI : 473,50 m²

LOYERS (m² SU valeur janvier 2020)
Logements PLUS : 7,23 €

Logements PLAI : 6,42 €

DETAILS DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement PLUS
Calcul de la subvention : 2.024.802 € x 2,8 % = 56.694 €
Plafond : 10.000 € x 14 = 140.000 €

Aide en faveur du logement très social de type PLAI
Calcul de la subvention : 1.052.627 € x 4,3 % = 45.263 €
Plafond : 12.000 € x 9 = 108.000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- VERNEUIL-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	5 259 926,00	100,00%
Total	5 259 926,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat PLUS	84 000,00	1,60%
Subvention Etat PLAI	54 000,00	1,03%
Subvention Région PLUS	56 694,00	1,08%
Subvention Région PLAI	45 263,00	0,86%
Emprunt CDC foncier	1 762 224,00	33,50%
Emprunt CDC travaux	2 127 702,00	40,45%
Emprunt Action logement	594 000,00	11,29%
Fonds propres	536 043,00	10,19%
Total	5 259 926,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° EX058505 - 91 - BONDOUFLE - ZAC DES PORTES DE BONDOUFLE LOT C1 - 20 PLUS/PLAI/28 LGTS

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	3 052 944,00 € TTC	3,92 %	119 608,00 €
		Montant total de la subvention	119 608,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75013 PARIS 13E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Bruno LUCAS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation dans le cadre d'une VEFA, de 11 logements PLUS et 9 PLAI situés ZAC des Portes de Bondoufle - lot C1 à Bondoufle

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 -
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 14,5 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2019

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
Chauffage/ECS : réseau de chaleur urbain - biomasse
Certification/Label : NF Habitat RT 2012 – 10%

SURFACES UTILES:
Logements PLUS : 769,40 m²
Logements PLAI : 634, 25 m²

LOYERS (m² SU valeur Janvier 2020)
Logements PLUS : 6,86 €

Logements PLAI : 6,10 €

DETAILS DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement PLUS
Calcul de la subvention : 1.705.777 € x 3,30 % = 56.291 €
Plafond : 10.000 € x 11 = 110.000 €

Aide en faveur du logement très social de type PLAI
Calcul de la subvention : 1.347.167 € x 4,70 % = 63.317 €
Plafond : 12.000 € x 9 = 108.000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre d'une convention ad hoc relative à la mesure 100 000 stages signée avec la Région, le bénéficiaire s'est engagé à recruter des stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :

- BONDOUFLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	5 446 772,00	100,00%
Total	5 446 772,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat PLAI	90 000,00	1,65%
Subvention Région PLUS	56 291,00	1,03%
Subvention Région PLAI	63 317,00	1,16%
Emprunt CDC foncier	1 851 975,00	34,00%
Emprunt CDC travaux	2 202 281,00	40,43%
Emprunt Action logement	120 000,00	2,20%
Autres emprunts	252 000,00	4,63%
Fonds propres	810 908,00	14,89%
Total	5 446 772,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° EX058536 - 91 - BOUTIGNY SUR ESSONNE - 11 RUE DE MARCHAIS - 21 PLUS/PLAI - 30 LGTS

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	2 784 499,00 € TTC	4,33 %	120 478,00 €
		Montant total de la subvention	120 478,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VALLOIRE HABITAT
Adresse administrative : 24 RUE DU POT DE FER
45007 ORLEANS
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Jean-François ESCUDIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 14 logements PLUS et 7 PLAI sis 11 rue de Marchais à Boutigny-sur-Essonne

Dates prévisionnelles : 4 février 2021 -
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : urgence à commencer les travaux en raison de la réalisation concomitante d'une partie en promotion privée avec des contraintes de délais de livraison

Description :
Taux de logements sociaux : 9 %
Source RPLS 2020 hors PLS

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
Chauffage/ECS : individuel gaz
Certification/Label : BEE+ (RT 2012 -10%)

SURFACES UTILES:
Logements PLUS : 906,83 m²
Logements PLAI : 513,33 m²

LOYERS (m² SU valeur janvier 2020)

Logements PLUS : 6,98 €
Logements PLAI : 6,20 €

DETAILS DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement PLUS
Calcul de la subvention : 1.785.438 € x 3,95 % = 70.525 €
Plafond : 10.000 € x 14 = 140.000 €

Aide en faveur du logement très social de type PLAI
Calcul de la subvention : 999.061 € x 5 % = 49.953 €
Plafond : 12.000 € x 7 = 84.000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- BOUTIGNY-SUR-ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	5 833 403,00	100,00%
Total	5 833 403,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat PLAI	66 500,00	1,14%
Subvention Région PLUS	70 525,00	1,21%
Subvention Région PLAI	49 953,00	0,86%
Emprunt CDC foncier	1 692 000,00	29,01%
Emprunt CDC travaux	1 370 000,00	23,49%
Emprunt Action logement	440 000,00	7,54%
Autres emprunts (prêts Booster et PHB2)	645 000,00	11,06%
Fonds propres	1 499 425,00	25,70%
Total	5 833 403,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° EX058243 - 91 - CHEPTAINVILLE - ROUTE DE LA FERTE ALAIS - 1 PLAI

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	107 864,00 € TTC	17,50 %	18 876,00 €
		Montant total de la subvention	18 876,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SNL PROLOGUES
Adresse administrative : 3 RUE LOUISE THULIEZ
75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Jean-René POILLOT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation, avec charge foncière, d'un logement PLAI situé 10 bis route de la Ferté Alais à Cheptainville

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 -
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 1,4 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2016

Chauffage/ECS : individuel électrique

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 26 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2020 : 7,92 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 107.864 € x 30 % = 32.359 €

Plafond : 726 €* x 26 m² = 18.876 €
* Majoration convention de partenariat avec Fondation Abbé Pierre

Pas d'engagement de recrutement de stagiaire en raison de l'atteinte des plafonds réglementaires du fait des recrutements prévus dans le cadre des subventions allouées sur d'autres opérations.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- CHEPTAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	114 041,00	100,00%
Total	114 041,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat PLAI	16 193,90	14,20%
Prime spécifique PLAI	9 068,58	7,95%
Subvention PLAI adapté	18 630,00	16,34%
Subvention Département (attribuée)	30 000,00	26,31%
Subvention Fondation ABBE PIERRE	11 583,00	10,16%
Subvention Région PLAI	18 876,00	16,55%
Fonds propres	9 689,52	8,50%
Total	114 041,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° EX057777 - 91 - MASSY - RUE EUGENE CRETEL - 1 PLAI

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	139 583,00 € TTC	19,40 %	27 080,00 €
		Montant total de la subvention	27 080,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SNL PROLOGUES
Adresse administrative : 3 RUE LOUISE THULIEZ
75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Jean-René POILLOT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation, avec charge foncière, d'un logement PLAI situé 13 rue Eugène Crétel à Massy

Dates prévisionnelles : 9 juin 2021 -
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : urgence au regard des difficultés de montage de l'opération et des contraintes de disponibilité des entreprises

Description :
Taux de logements sociaux : 28,1%
Source DRIHL Inventaire RPLS 2020

Chauffage/ECS : collectif gaz

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 37,30 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2020 : 6,87 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 139.583 € x 30 % = 41.875 €

Plafond : 726 €* x 37,30 m² = 27.080 €
* Majoration convention de partenariat avec Fondation Abbé Pierre

Pas d'engagement de recrutement de stagiaire en raison de l'atteinte des plafonds réglementaires du fait des recrutements prévus dans le cadre des subventions allouées sur d'autres opérations.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- MASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	146 305,00	100,00%
Total	146 305,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat PLAI	23 621,21	16,15%
Prime spécifique PLAI	13 233,48	9,05%
Subvention PLAI adapté	18 630,00	12,73%
Subvention Département (attribuée)	30 000,00	20,51%
Subvention Fondation ABBE PIERRE	14 853,00	10,15%
Subvention Région PLAI	27 080,00	18,51%
Fonds propres	18 887,31	12,91%
Total	146 305,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° EX058631 - 91 - MENNECY - 6-8 RUE DE LA SABLIERE - 20 PLUS/PLAI/PLS

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	2 723 973,00 € TTC	2,98 %	81 201,00 €
		Montant total de la subvention	81 201,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VALLOIRE HABITAT
Adresse administrative : 24 RUE DU POT DE FER
45007 ORLEANS
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Jean-François ESCUDIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 8 logements PLUS, 6 PLAI et 6 PLS sis 6-8 rue de la Sablière à Mennecy

Dates prévisionnelles : 8 octobre 2020 -
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : urgence à commencer les travaux en raison de la réalisation concomitante d'une partie en promotion privée avec des contraintes de délais de livraison

Description :
Taux de logements sociaux : 23,6 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2019

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
Chauffage/ECS : individuel gaz
Certification/Label : BEE+ (RT 2012 -10%)

SURFACES UTILES :
Logements PLS : 402,42 m²
Logements PLUS : 597,17 m²
Logements PLAI : 485,25 m²

LOYERS (m² SU valeur janvier 2020)

Logements PLS : 10,44 €
Logements PLUS : 6,93 €
Logements PLAI : 6,16 €

DETAILS DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement PLS
Calcul de la subvention : 744.745 € x 2,50 % = 18.619 €
Plafond : 5.000 € x 6 = 30.000 €

Aide en faveur du logement PLUS
Calcul de la subvention : 1.115.137 € x 2,90 % = 32.339 €
Plafond : 10.000 € x 8 = 80.000 €

Aide en faveur du logement très social de type PLAI
Calcul de la subvention : 864.091 € x 3,50 % = 30.243 €
Plafond : 12.000 € x 6 = 72.000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- MENNECY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	4 783 180,00	100,00%
Total	4 783 180,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat PLAI	57 000,00	1,19%
Subvention Région PLUS	32 339,00	0,68%
Subvention Région PLAI	30 243,00	0,63%
Subvention Région PLS	18 619,00	0,39%
Emprunt CDC foncier	1 625 000,00	33,97%
Emprunt CDC travaux	1 144 000,00	23,92%
Emprunt Action logement	396 000,00	8,28%
Autres emprunts (prêts Booster et PHB2)	480 000,00	10,04%
Fonds propres	999 979,00	20,91%
Total	4 783 180,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° EX058174 - 91 - PUSSAY - RUE CHARLES MICHELS - 15 PLUS/PLAI / 18 LGTS

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	1 837 757,00 € TTC	4,78 %	87 841,00 €
		Montant total de la subvention	87 841,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75013 PARIS 13E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Bruno LUCAS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 9 logements PLUS et 6 PLAI situés 9 rue Charles Michels à Pussay

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 -
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 2,72 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2016

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
Chauffage/ECS : individuel électrique
Certification/Label : NF Habitat HQE, RT 2012 – 10%, BBCA, E+C-, bâtiment biosourcé

SURFACES UTILES :
Logements PLUS : 591,60 m²
Logements PLAI : 411 m²

LOYERS (m² SU valeur janvier 2021)
Logements PLUS : 6,30 €
Logements PLAI : 5,59 €

DETAILS DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement PLUS
Calcul de la subvention : 1.102.893 € x 4,1 % = 45.219 €
Plafond : 10.000 € x 9 = 90.000 €

Aide en faveur du logement très social de type PLAI
Calcul de la subvention : 734.864 € x 5,8 % = 42.622 €
Plafond : 12.000 € x 6 = 72.000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre d'une convention ad hoc relative à la mesure 100 000 stages signée avec la Région, le bénéficiaire s'est engagé à recruter des stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :

- PUSSAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	2 959 000,00	100,00%
Total	2 959 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat PLAI	60 000,00	2,03%
Subvention Région PLUS	45 219,00	1,53%
Subvention Région PLAI	42 622,00	1,44%
Emprunt CDC foncier	792 000,00	26,77%
Emprunt CDC travaux	1 724 000,00	58,26%
Fonds propres	295 159,00	9,97%
Total	2 959 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° EX058424 - 91 - SAINT GERMAIN LES CORBEIL - CHEMIN DE BRIE - 55 PLUS/PLAI - 79 LGTS

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	6 967 367,00 € TTC	4,66 %	324 548,00 €
		Montant total de la subvention	324 548,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE
Adresse administrative	:	33 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE 75013 PARIS
Statut Juridique	:	Société Anonyme
Représentant	:	Monsieur HERVE SILBERSTEIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA de 31 logements PLUS et 24 PLAI sis chemin de Brie à Saint-Germain-lès-Corbeil

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 -
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 13,9 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2019
NPNRU Grigny

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
Chauffage/ECS : collectif gaz
Certification/Label : NF Habitat HQE (RT 2012)

SURFACES UTILES:
Logements PLUS : 2 247,47 m²
Logements PLAI : 1 648,82 m²

LOYERS (m² SU valeur septembre 2020)
Logements PLUS : 6,70 €
Logements PLAI : 5,95 €

DETAILS DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement PLUS
Calcul de la subvention : 4.155.292 € x 3,75 % = 155.823 €
Plafond : 10.000 € x 31 = 310.000 €

Aide en faveur du logement très social de type PLAI
Calcul de la subvention : 2.812.075 € x 6 % = 168.725 €
Plafond : 12.000 € x 24 = 288.000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	14 770 904,00	100,00%
Total	14 770 904,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat PLAI	133 000,00	0,90%
Subvention ANRU PLAI	174 000,00	1,18%
Subvention Région PLUS	155 823,00	1,05%
Subvention Région PLAI	168 725,00	1,14%
Emprunt CDC foncier	4 878 419,00	33,03%
Emprunt CDC travaux	3 109 036,00	21,05%
Emprunt Action logement	2 603 000,00	17,62%
Fonds propres	3 548 901,00	24,03%
Total	14 770 904,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° EX057774 - 91 - VILLEBON SUR YVETTE - 20-26 RUE DE PALAISEAU - 8 PLUS/PLAI - 10 LGTS

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	1 351 531,00 € TTC	2,71 %	36 597,00 €
		Montant total de la subvention	36 597,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75013 PARIS 13E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Bruno LUCAS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 4 logements PLUS et 4 PLAI sis 20-26 rue de Palaiseau à Villebon-sur-Yvette

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 -
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 18 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2019

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
Chauffage/ECS : collectif gaz
Certification/Label : NF Habitat HQE (RT 2012 -10%)

SURFACES UTILES :
Logements PLUS : 223,70 m²
Logements PLAI : 252,47 m²

LOYERS (m² SU valeur janvier 2021)
Logements PLUS : 7,24 €
Logements PLAI : 6,44 €

DETAILS DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement PLUS
Calcul de la subvention : 649.169 € x 2,50 % = 16.229 €
Plafond : 10.000 € x 4 = 40.000 €

Aide en faveur du logement très social de type PLAI
Calcul de la subvention : 702.362 € x 2,90 % = 20.368 €
Plafond : 12.000 € x 4 = 48.000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre d'une convention ad hoc relative à la mesure 100 000 stages signée avec la Région, le bénéficiaire s'est engagé à recruter des stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :

- VILLEBON-SUR-YVETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	1 838 475,00	100,00%
Total	1 838 475,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat PLAI	40 000,00	2,18%
Subvention Région PLUS	16 229,00	0,88%
Subvention Région PLAI	20 368,00	1,11%
Emprunt CDC foncier	458 521,00	24,94%
Emprunt CDC travaux	825 383,00	44,89%
Emprunt Action logement	132 000,00	7,18%
Autres emprunts (prêt PHB2)	72 000,00	3,92%
Fonds propres	273 974,00	14,90%
Total	1 838 475,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° EX058692 - 92 - BOULOGNE BILLANCOURT - RUE BERANGER - 1 PLAI

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	255 294,00 € TTC	14,24 %	36 347,00 €
		Montant total de la subvention	36 347,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SNL PROLOGUES
Adresse administrative : 3 RUE LOUISE THULIEZ
75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Jean-René POILLOT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation, avec charge foncière, d'un logement PLAI situé 19 rue Béranger à Boulogne-Billancourt

Dates prévisionnelles : 4 juin 2021 -
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : urgence à commencer les travaux en raison des problèmes d'humidité qui détériorent le logement et une mise en sécurité s'avère nécessaire

Description :
Taux de logements sociaux : 14,7 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2019

Chauffage/ECS : individuel électrique

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 35,34 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2020 : 7,97 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 255.294 € x 30 % = 76.588 €

Plafond : 1.028,50 €* x 35,34 m² = 36.347 €
* Majoration convention de partenariat avec Fondation Abbé Pierre

Pas d'engagement de recrutement de stagiaire en raison de l'atteinte des plafonds réglementaires du fait des recrutements prévus dans le cadre des subventions allouées sur d'autres opérations.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	276 641,37	100,00%
Total	276 641,37	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat PLAI	22 440,94	8,11%
Prime spécifique PLAI	12 566,93	4,54%
Subvention PLAI adapté	30 000,00	10,84%
Surcharge foncière Etat PLAI	9 188,40	3,32%
Subvention Département (sollicitée)	6 361,00	2,30%
Surcharge foncière Commune/EPCI (sollicitée)	40 000,00	14,46%
Subvention Fondation ABBE PIERRE	27 364,14	9,89%
Subvention Société du Grand Paris (sollicitée)	7 500,00	2,71%
Subvention Région PLAI	36 347,00	13,14%
Emprunt CDC travaux	16 000,00	5,78%
Fonds propres	68 872,96	24,90%
Total	276 641,37	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° EX057632 - 92 - NEUILLY-SUR-SEINE - AVENUE CHARLES DE GAULLE - 162 PLUS/PLAI

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	32 040 614,00 € TTC	2,96 %	949 503,00 €
		Montant total de la subvention	949 503,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE
Adresse administrative	:	33 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE 75013 PARIS
Statut Juridique	:	Société Anonyme
Représentant	:	Monsieur HERVE SILBERSTEIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation de 103 logements PLUS et 59 PLAI situés au 167 avenue Charles de Gaulle et 16 rue Pierret à Neuilly-sur-Seine

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 -
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 6,4%
Source DRIHL Inventaire SRU 2019

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
Chauffage/ECS : Collectif gaz
Certification/Label : RT 2012 – 20% NF Habitat HQE BBC Effinergie

SURFACES UTILES:
Logements PLUS : 6.591,46 m²
Logements PLAI : 3.895,01 m²

LOYERS (m² SU valeur décembre 2019)

Logements PLUS : 7,82 €
Logements PLAI : 6,97 €

DETAILS DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement PLUS
Calcul de la subvention : 20.395.887 € x 2,60 % = 530.293 €
Plafond : 10.000 € x 103 = 1.030.000 €

Aide en faveur du logement très social de type PLAI
Calcul de la subvention : 11.644.727 € x 3,60 % = 419.210 €
Plafond : 12.000 € x 59 = 708.000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- NEUILLY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	66 890 288,00	100,00%
Total	66 890 288,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat PLUS	1 615 577,00	2,42%
Subvention Etat PLAI	2 246 613,00	3,36%
Subvention Commune (sollicitée)	1 597 374,00	2,39%
Subvention Région PLUS	530 293,00	0,79%
Subvention Région PLAI	419 210,00	0,63%
Emprunt CDC foncier	24 026 951,00	35,92%
Emprunt CDC travaux	9 427 687,00	14,09%
Autres emprunts	6 981 000,00	10,44%
Fonds propres	20 045 583,00	29,97%
Total	66 890 288,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° EX057784 - 92 - NEUILLY SUR SEINE - RUE SOYER - 1 PLAI

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	223 927,00 € TTC	14,37 %	32 182,00 €
		Montant total de la subvention	32 182,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SNL PROLOGUES
Adresse administrative : 3 RUE LOUISE THULIEZ
75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Jean-René POILLOT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation, avec charge foncière, d'un logement PLAI situé 8 rue Soyer à Neuilly-sur-Seine

Dates prévisionnelles : 4 juin 2021 -
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : urgence à commencer les travaux en raison de problèmes d'infiltration d'eau qui détériorent le logement et rendent nécessaire une mise en sécurité du bien

Description :
Taux de logements sociaux : 6,4%
Source DRIHL Inventaire SRU 2019

Chauffage/ECS : collectif gaz

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 31,29 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2020 : 8,35 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 223.927 € x 30 % = 67.178 €

Plafond : 1.028,50 €* x 31,29 m² = 32.182 €
* Majoration convention de partenariat avec Fondation Abbé Pierre

Pas d'engagement de recrutement de stagiaire en raison de l'atteinte des plafonds réglementaires du fait des recrutements prévus dans le cadre des subventions allouées sur d'autres opérations.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- NEUILLY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	245 101,00	100,00%
Total	245 101,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat PLAI	21 236,26	8,66%
Prime spécifique PLAI	11 892,30	4,85%
Subvention PLAI adapté	33 748,00	13,77%
Surcharge foncière Etat PLAI	8 135,40	3,32%
Subvention Département (sollicitée)	5 632,00	2,30%
Surcharge foncière Commune/EPCI (sollicitée)	40 000,00	16,32%
Subvention Fondation ABBE PIERRE	24 210,10	9,88%
Subvention Région PLAI	32 182,00	13,13%
Emprunt CDC travaux	32 000,00	13,06%
Fonds propres	36 064,94	14,71%
Total	245 101,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° EX058638 - 93 - BONDY - RUE LOUIS AUGUSTE BLANQUI - 26 PLUS/PLAI

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	3 239 490,00 € TTC	1,67 %	54 162,00 €
		Montant total de la subvention	54 162,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM ICF LA SABLIERE
Adresse administrative : 24 RUE DE PARADIS
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Patrick JEANSELME, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 10 logements PLUS et 16 PLAI situés 20-30 rue Auguste Blanqui à Bondy

Dates prévisionnelles : 23 juin 2021 -
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : ugence à démarrer les travaux au regard du calendrier du programme de renouvellement urbain

Description :
Taux de logements sociaux : 40,6 %
Source DRIHL Inventaire RPLS 2020
Exception dispositif anti ghettos (projet NPNRU n°663)

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
Chauffage/ECS : collectif gaz
Certification/Label : NF Habitat HQE, RT 2012 -10%

SURFACES UTILES :
Logements PLUS : 735,75 m²
Logements PLAI : 971,03 m²

LOYERS (m² SU valeur avril 2021)
Logements PLUS : 7,14 €
Logements PLAI : 6,35 €

DETAILS DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement PLUS
Calcul de la subvention : 1.383.036 € x 1,5 % = 20.746 €
Plafond : 10.000 € x 10 = 100.000 €

Aide en faveur du logement très social de type PLAI
Calcul de la subvention : 1.856.454 € x 1,8 % = 33.416 €
Plafond : 12.000 € x 16 = 192.000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- BONDY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	5 067 529,00	100,00%
Total	5 067 529,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention ANRU PLAI	278 400,00	5,49%
Subvention Région PLUS	20 746,00	0,41%
Subvention Région PLAI	33 416,00	0,66%
Emprunt CDC foncier	3 634 616,00	71,72%
Prêts bonifiés ANRU	628 800,00	12,41%
Fonds propres	471 551,00	9,31%
Total	5 067 529,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° EX058242 - 93 - MONTREUIL - 90-92 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND - 25 PLUS/PLAI/PLS

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-204162-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	4 445 713,00 € TTC	1,49 %	66 267,00 €
		Montant total de la subvention	66 267,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OPH OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT MONTREUILLOIS
Adresse administrative : 17 RUE MOLIERE
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur Florent GUEGUEN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation de 13 logements PLUS, 7 PLAI et 5 PLS sis 90-92 boulevard Aristide Briand à Montreuil

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 -
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 33,9 %
Source DRIHL RPLS 2020 hors PLS
Exception mesure anti-ghettos (NPNRU n° 663)

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
Chauffage/ECS : individuel gaz
Certification/Label : NF Habitat HQE (RT 2012 -20%)

SURFACES UTILES :
Logements PLS : 291,90 m²
Logements PLUS : 932,30 m²
Logements PLAI : 420,50 m²

LOYERS (m² SU valeur octobre 2020)
Logements PLS : 13,30 €
Logements PLUS : 7,57 €
Logements PLAI : 6,97 €

DETAILS DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement PLS
Calcul de la subvention : 779.108 € x 5 % = 38.955 €
Plafond : 5.000 € x 5 = 25.000 €

Aide en faveur du logement PLUS
Calcul de la subvention : 2.559.436 € x 1,05 % = 26.874 €
Plafond : 10.000 € x 13 = 130.000 €

Aide en faveur du logement très social de type PLAI
Calcul de la subvention : 1.107.169 € x 1,30 % = 14.393 €
Plafond : 12.000 € x 7 = 84.000 €

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	6 303 481,00	100,00%
Total	6 303 481,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat PLUS	23 985,00	0,38%
Subvention Etat PLAI	121 800,00	1,93%
Surcharge foncière Etat PLUS	83 270,00	1,32%
Surcharge foncière Commune/EPCI (sollicitée)	167 000,00	2,65%
Subvention Région PLUS	26 874,00	0,43%
Subvention Région PLAI	14 393,00	0,23%
Subvention Région PLS	25 000,00	0,40%
Emprunt CDC foncier	1 559 131,00	24,73%
Emprunt CDC travaux	2 866 815,00	45,48%
Emprunt Action logement	152 600,00	2,42%
Autres emprunts (prêt Booster et PHB)	600 000,00	9,52%
Fonds propres	662 613,00	10,51%
Total	6 303 481,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° EX058618 - 95 - DOMONT - ALLEE DES CERISAIES - 22 PLUS/PLAI/PLS

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	3 101 429,00 € TTC	2,94 %	91 133,00 €
		Montant total de la subvention	91 133,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LOGEO SEINE ESTUAIRE
Adresse administrative : 139 COURS DE LA REPUBLIQUE
76600 LE HAVRE
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Dominique GIRY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation dans le cadre d'une VEFA, de 9 logements PLUS, 7 PLAI et 6 PLS situés allée des Cerisaies à Domont

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 -
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 20,1%
Source DRIHL Inventaire SRU 2019

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
Chauffage/ECS : individuel gaz
Certification/Label : promotelec – habitat neuf RT 2012 – 10%

SURFACES UTILES:
Logements PLS : 436,58 m²
Logements PLUS : 697,72 m²
Logements PLAI : 234,63 m²

LOYERS (m² SU valeur janvier 2020)
Logements PLS : 9,08 €
Logements PLUS : 6,86 €

Logements PLAI : 6,14 €

DETAILS DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement PLS
Calcul de la subvention : 815.760 € x 2,30 % = 18.762 €
Plafond : 5.000 € x 6 = 30.000 €

Aide en faveur du logement PLUS
Calcul de la subvention : 1.271.252 € x 2,90 % = 36.866 €
Plafond : 10.000 € x 9 = 90.000 €

Aide en faveur du logement très social de type PLAI
Calcul de la subvention : 1.014.417 € x 3,50 % = 35.505 €
Plafond : 12.000 € x 7 = 84.000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- DOMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel de l'opération	5 054 994,00	100,00%
Total	5 054 994,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat PLAI	63 000,00	1,25%
Prime spécifique PLAI	21 000,00	0,42%
Subvention Région PLUS	36 866,00	0,73%
Subvention Région PLAI	35 505,00	0,70%
Subvention Région PLS	18 762,00	0,37%
Emprunt CDC foncier	1 706 484,00	33,76%
Emprunt CDC travaux	1 419 910,00	28,09%
Emprunt Action logement	396 000,00	7,83%
Autres emprunts	330 000,00	6,53%
Fonds propres	1 027 467,00	20,33%
Total	5 054 994,00	100,00%

Annexe 2 - Fiches projets réaffectations

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° 21008408 - NOUVELLE ATTRIBUTION POUR SOLDE - 75 - PARIS 9 - CLICHY - 21 PLUS/PLAI

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	439 760,00 € TTC	5,00 %	21 987,00 €
		Montant total de la subvention	21 987,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SCA FONCIERE HABITAT ET HUMANISME
Adresse administrative : 69 CHEMIN DE VASSIEUX
69300 CALUIRE ET CUIRE
Statut Juridique : Société En Commandite Par Actions
Représentant : Monsieur Bernard DEVERT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation de 11 logements PLUS sise 50 rue de Clichy à Paris 9ème

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2013 -
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Réattribution, à titre exceptionnel, du solde non perçu de la subvention votée par délibération n° CP 13-791 du 20 novembre 2013

Description :
La présente opération a fait l'objet, par délibération n° CP 13-791 du 20 novembre 2013 (dossier n°12019579), d'un soutien régional d'un montant de 84 564 €. Deux acomptes, pour un montant total de 62 576,39 €, ont été versés mais, en raison de nombreuses difficultés techniques et administratives, la demande de solde n'a pu être présentée, par le bénéficiaire, avant la date de caducité. Compte-tenu de ces difficultés, le Médiateur a proposé qu'il soit procédé à la réattribution du solde de la subvention pour un montant de 21 987 € et à la signature d'une nouvelle convention.

Présentation de l'opération (pour mémoire) :

Chauffage/ECS : Réseau de chaleur urbain
Caractéristiques techniques : Certification Habitat environnement BBC Effinergie

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 663,69 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2012 : 7,84 €
Co t de l'opération : 2.616.793 €
Dépense subventionnable : 1.691.286 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION (pour mémoire) :
Aide en faveur du logement de type PLUS
Calcul de la subvention : 1.691.286 € x 5% = 84.564 €
Calcul du plafond : 10.000 € x 11 = 110.000 €
Montant de la subvention : 84.564 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prix de revient prévisionnel	2 616 793,00	100,00%
Total	2 616 793,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat	860 444,00	32,88%
Subvention Commune (attribuée)	99 282,00	3,79%
Prêts	505 436,00	19,32%
Fonds propres	1 067 067,61	40,78%
Subvention Région (mandatement 2016)	3 381,59	0,13%
Subvention Région (mandatement 2020)	59 194,80	2,26%
Subvention Région 2021 (réattribution pour solde)	21 987,00	0,84%
Total	2 616 793,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-345

DOSSIER N° 21008410 - NOUVELLE ATTRIBUTION POUR SOLDE - 75 - PARIS 9 - CLICHY - 21 PLUS/PLAI

Dispositif : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires (n° 00000994)
Délibération Cadre : CR2017-02 du 26/01/2017
Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-200
Action : 15400210- Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires	763 901,00 € TTC	23,89 %	182 495,00 €
		Montant total de la subvention	182 495,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SCA FONCIERE HABITAT ET HUMANISME
Adresse administrative : 69 CHEMIN DE VASSIEUX
69300 CALUIRE ET CUIRE
Statut Juridique : Société En Commandite Par Actions
Représentant : Monsieur Bernard DEVERT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation de 10 logements PLAI sis 50 rue de Clichy à Paris 9ème

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2013 -
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Réattribution, à titre exceptionnel, du solde non perçu de la subvention votée par délibération n° CP 13-791 du 20 novembre 2013

Description :
La présente opération a fait l'objet, par délibération n° CP 13-791 du 20 novembre 2013 (dossier n°13021087), d'un soutien régional d'un montant de 666 664 €. Deux acomptes, pour un montant total de 484 168,49 €, ont été versés mais, en raison de nombreuses difficultés techniques et administratives, la demande de solde n'a pu être présentée, par le bénéficiaire, avant la date de caducité. Compte-tenu de ces difficultés, le Médiateur a proposé qu'il soit procédé à la réattribution du solde de la subvention pour un montant de 182 495 € et à la signature d'une nouvelle convention.

Présentation de l'opération (pour mémoire) :

Chauffage/ECS : Réseau de chaleur urbain
Caractéristiques techniques : Certification Habitat environnement BBC Effinergie

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 713,01 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2012 : 6,99 €
Co t de l'opération : 2.807.358 €
Dépense subventionnable : 2.790.255 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION
Aide en faveur du logement de type PLAI
Calcul de la subvention : 2.790.255 € x 30% = 837.077 €
Calcul du plafond : 935 € x 713,01 m² = 666.664 €
Montant de la subvention : 666.664 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	2 807 358,00	100,00%
Total	2 807 358,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat	930 924,00	33,16%
Subvention Commune (attribuée)	107 414,00	3,83%
Prêts	502 885,00	17,91%
Fonds propres	599 471,51	21,35%
Subvention Région (mandatement 2016)	17 503,69	0,62%
Subvention Région (mandatement 2020)	466 664,80	16,62%
Subvention Région 2021 (réattribution pour solde)	182 495,00	6,50%
Total	2 807 358,00	100,00%

Annexe 3 - Convention-type réaffectation solde

CONVENTION N°

entre la Région Ile-de-France et (*le bénéficiaire)*

relative à l'aide régionale en faveur

de la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires

Entre :

La Région Ile-de-France,

Sise au 2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine,

Représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,

Habilitée à signer la présente convention par délibération n° CP 2021-345 du 22 septembre 2021

Désignée ci-apr s par la Région ,

D'une part,

Et :

L'organisme dénommé :

Sis: (adresse du siège social)

SIRET:

Représenté par M / Mme (nom, prénom, fonction), d ment habilité,

Désigné ci-apr s par le BENEFICIAIRE

D'autre part,

APRES AVOIR RAPPELE :

1. l'attribution, par délibération n° CP XXX, d'une subvention d'investissement de XXX € de la Région Ile-de-France au bénéficiaire afin de soutenir le projet de « XXX », correspondant à la « subvention initiale »

2. l'établissement de la convention n° (*convention initiale*) entre le bénéficiaire et la Région Ile-de-France relative au projet sus référencé

3. les versements d'avances et/ou d'acomptes pour un montant total de XXX €

4. la caducité du solde de la subvention initiale par application des règles de caducité de l'article 10 du règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France compte tenue (*préciser les raisons*)

5. l'avis favorable du Médiateur en date du XXX quant à la ré-attribution d'une subvention correspondant au solde de la subvention initiale au bénéfice (*nom du bénéficiaire*)

EN CONSEQUENCE DE QUOI IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Le projet consiste à (*précisez le contenu du projet*), tel que décrit dans la fiche projet annexée à la présente convention.

ARTICLE 2 – MONTANT DE L'AIDE

La Région s'engage à verser une nouvelle subvention dont le montant correspond au solde non versé de la subvention initialement attribuée pour le projet désigné à l'article 1.

Ce montant est calculé sur la base des dépenses éligibles et du taux d'intervention mentionnés dans la fiche projet de la subvention attribuée initialement au bénéficiaire, déduction faite des avances et / ou acomptes de XXX € déjà versés au titre des réalisations déjà effectuées dans le cadre du projet.

Le montant du solde ainsi déterminé s'élève à XXX € et constitue le plafond de la nouvelle subvention et a été attribué par délibération n° XXX.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

En contrepartie de cette aide, le BENEFICIAIRE s'engage à réaliser l'intégralité du programme tel que présenté dans la fiche projet et à mettre en uvre tous les moyens humains, techniques et financiers.

Le BENEFICIARE s'engage en outre à respecter les termes de la convention n°XXX (convention initiale) et notamment l'ensemble des obligations mentionnées à l'article 2.

Le BENEFICIAIRE s'engage également à recruter XXX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le BENEFICIAIRE saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

Le BENEFICIAIRE s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Le BENEFICIAIRE s'engage enfin à respecter tout droit applicable ayant pour objet la prévention et la répression des atteintes à la probité : corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, concussion favoritisme et détournement de fond public et, le cas échéant, mettre en place et maintenir ses propres politiques et procédures relatives à l'éthique et à la lutte contre la corruption et autres atteintes à la probité conformément aux bonnes pratiques en la matière.

La Région est amenée à collecter des données publiques relatives à la probité du demandeur dans le cadre de son dispositif d'évaluation des tiers. En fonction de l'analyse de ces données et/ou de manquement constaté et motivé en matière d'atteinte à la probité, la Région se réserve la possibilité de ne pas attribuer la subvention demandée, de suspendre son versement ou de demander son remboursement.

Toute autre source d'information type voie de presse peut également être prise en compte par la Région.

ARTICLE 4 – CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale sa demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée.

ARTICLE 5 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Cette nouvelle subvention est versée en une fois sur présentation des justificatifs confirmant l'achèvement des travaux. La demande de versement du BENEFICIAIRE, adressée à la Région, est accompagnée des documents suivants qui, pour permettre ce versement unique, devront être jugés satisfaisants par la Région, à savoir :

- pour les personnes morales de droit public, un état récapitulatif des dépenses acquittées, certifié exact, daté et signé (précisant les noms et qualités des signataires) par le BENEFICIAIRE ou la personne habilitée à cet effet,

- un état récapitulatif de l'ensemble des aides publiques obtenues par le BENEFICIAIRE (incluant le solde à percevoir) pour tout ou partie du programme

quelles qu'en soient leur forme (prêt, aide remboursable, subvention, exonération de charges, etc...) et leur origine (Commission Européenne, Etat, collectivités territoriales...) certifié exact par le BENEFICIAIRE,

- un compte-rendu financier de l'opération, ou de la tranche de l'opération si l'opération s'exécute par tranche. Ce compte-rendu financier comporte la signature du représentant du bénéficiaire ainsi que celle de l'expert-comptable ou du commissaire aux compte si l'organisme en est doté,

- seulement si la Région le juge utile et le demande expressément : les derniers bilans, comptes de résultat et annexes du BENEFICIAIRE, depuis la date d'enregistrement de la demande d'aide, approuvés par un expert-comptable ou le commissaire aux comptes si l'organisme en est doté.

Le versement de cette nouvelle subvention est également subordonné à la production de justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 3 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Dans le cas o les documents et pièces justificatives fournies par le BENEFICIAIRE feraient appara tre des dépenses inférieures aux dépenses retenues dans l'assiette de la subvention, son montant sera de plein droit réduit à due proportion des dépenses effectivement justifiées.

L'éligibilité des dépenses subventionnables prises en compte pour le versement de cette nouvelle subvention doit être respectée selon les modalités prévues dans la subvention initiale telles que visées à l'article XXX de la convention initiale. En tout état de cause, la date limite d'éligibilité des dépenses ne peut dépasser la date d'application des règles de caducité de la subvention telle que prévues par l'article XXX de la convention initiale.

S'il apparaissait que le cumul des aides obtenues pour le Projet dépassait les plafonds communautaires ou nationaux, le versement de la subvention accordée au titre de la présente convention serait réduit à due proportion, et le cas échéant pourra être émise une demande de reversement de tout ou partie des sommes versées au titre de la subvention initiale à due concurrence du dépassement des plafonds communautaires.

Le bénéficiaire s'engage à conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Le comptable assignataire est le Receveur Général des Finances de Paris -Trésorier Payeur Général de la Région Ile-de-France.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DIVERSES DU BENEFICIAIRE

Le BENEFICIAIRE certifie par les présentes qu'il est en règle vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales et s'engage en outre :

6.1.- à affecter exclusivement l'aide accordée par les présentes aux dépenses prévues dans la fiche projet,

6.2.- à tenir la Région immédiatement informée :

- des changements dans la répartition par grandes catégories de dépenses du co t global du programme, ou encore dans les équipements mentionnés dans les annexes techniques et financières,

- de toute modification survenue dans son organisation : changements de statuts, de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

6.3.- à tenir une comptabilité sur laquelle figureront tous les éléments nécessaires à l'évaluation précise des dépenses effectuées conformément à l'assiette de l'aide (factures externes et documents analytiques internes). Cette comptabilité, ainsi que les éléments de comptabilité générale s'y rapportant, seront tenus à la disposition de la Région dans les quinze jours de la demande formulée par la Région, et pendant une durée de dix ans à compter du dernier versement de l'aide,

6.4.- à se soumettre au contrôle qui sera opéré sur le plan technique et sur le plan financier par la Région ou tout représentant accrédité par la Région ainsi qu'à donner toute facilité pour l'exercice de ce contrôle, notamment en ce qui concerne les vérifications sur pièces et sur place.

ARTICLE 7 – RESILIATION ET RESTITUTION

7.1.-Résiliation de la convention :

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception

de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

7.2.-Restitution de la subvention :

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard du bon respect des conditions d'attribution telles que déterminées dans la présente convention et la convention relative à la subvention initiale.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

R R D R R R

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de manquement avéré au respect de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité.

R MD R La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée. SI NOMBRE STAGIAIRES > 0 DANS ECRAN « 100 000 STAGES & CHARTE VRL » : ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

R MD M R R D R R R

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non-respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article XXX de la convention n°XXX (*convention initiale*), cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante:

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

7.3.- Modalités applicables :

Dans les cas prévus par le présent article, le reversement immédiat est de droit si la Région l'exige par lettre recommandée avec avis de réception et sans qu'il y ait lieu à formalités judiciaires ou extrajudiciaires. La somme à verser est alors égale au montant versé, à compter de la réception du courrier par le BENEFICIAIRE.

ARTICLE 8 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution de la subvention au bénéficiaire par l'assemblée régionale, à savoir le XXX (*date de vote*).

Sans préjudice des dispositions des articles 3 et 6, la convention prend fin une fois expirée la période d'affectation des biens subventionnés indiquée dans la convention initiale ou à défaut, en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 4 de la convention, ou par application des dispositions de l'article 7.

ARTICLE 9 – PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles dont le BENEFICIAIRE reconna t avoir pris connaissance et auxquelles il adhère sont : la présente convention et la fiche projet.

ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges éventuels qui n'auront pu recevoir de solutions amiables seront déférés au Tribunal administratif de Montreuil.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux, le

Le Bénéficiaire	**La Présidente de la Région Ile-de-France** ou son représentant